

PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDÉPENDANT
SINGULIERS
REVENDICATIF INDÉPENDANT ÉDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDÉPENDANT ÉDUCATIF L'

Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47

LE PASSAGE CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le :
03/09/2025



Journées d'actions suite aux annonces budgétaires du 1er ministre !

Rentrée des élèves	Lundi 1 septembre
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier
Vacances d'hiver	Du samedi 7 au lundi 23 février
Vacances de printemps	Du samedi 4 au lundi 20 avril
Vacances d'été	Samedi 4 juillet



Société

Convention sur les temps de l'enfant... Ne pas laisser sous silence les véritables enjeux de l'école ?

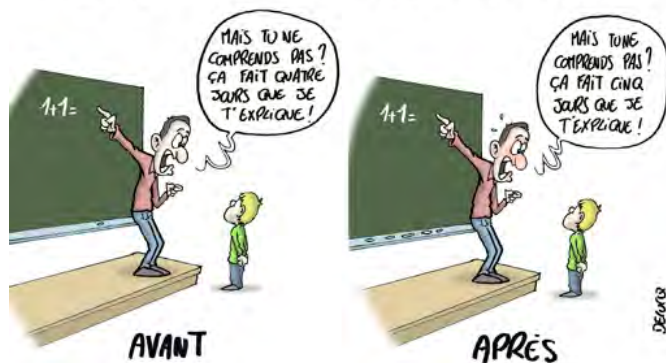
Saisi par le Premier ministre, le conseil économique, social et environnemental (CESE) a mis en place une convention citoyenne qui réunit 140 citoyennes et citoyens tirés au sort, de juin à novembre prochain pour répondre à la question suivante : "Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?" La lettre de saisine fait la part-belle aux recherches menées "en neurosciences et en pédiatrie, notamment en chronobiologie, révélant une inadéquation entre les rythmes biologiques des enfants et l'organisation actuelle du système éducatif". Ces travaux mettent en avant quelques points d'attention, dont la variation circadienne de l'attention (pic d'attention vers 10-11h, celle-ci diminuant en début d'après-midi et de nouveau plus performante vers 15-16h) ou l'importance d'une régularité du sommeil, impactée négativement par la coupure du weekend ou par les vacances.

Mais les comparaisons internationales invalident l'idée d'une organisation du temps, fondée sur ces pistes, de nature à avoir un effet décisif sur les apprentissages et la résorption des inégalités.

En effet, il n'y a pas de corrélation entre la performance des systèmes éducatifs dans la lutte contre les inégalités d'apprentissages et le nombre de jours de classe par année ou la durée des vacances.

L'OCDE indique par ailleurs qu'"Il n'existe pas de modèle universel pour structurer le temps d'enseignement scolaire, car les pays varient considérablement en termes de temps d'instruction obligatoire annuel, de durée des vacances scolaires et d'allocation du temps aux différentes matières. Le simple fait d'augmenter le temps de classe consacré aux matières fondamentales comme les mathématiques ne garantit pas automatiquement une amélioration des résultats d'apprentissage, en particulier si les méthodes d'enseignement ne sont pas efficaces ou si les ressources pédagogiques sont insuffisantes."

ÉDUCATION NATIONALE
CE CHANGEMENT C'EST DÉJÀ MAINTENANT



Et il ajoute que "Contrairement aux hypothèses courantes, la durée de l'enseignement n'est pas étroitement liée aux résultats scolaires des élèves. La qualité de l'enseignement et d'autres facteurs [...] jouent également un rôle déterminant dans les résultats de l'apprentissage."

La focalisation sur les seuls temps de l'enfant laisse dans l'ombre des enjeux fondamentaux. Et les solutions de bon sens qui pourraient émerger seraient d'une efficacité plus que réduite. Lutter contre les inégalités scolaires implique d'abord une rupture avec les politiques éducatives de ces dernières années, qui ont promu des pratiques pédagogiques allant à l'encontre de la réussite de toutes et tous. Il faut d'abord renforcer la capacité des personnels de l'Éducation à bien faire leur métier, en améliorant les conditions de travail, en renforçant le pouvoir des collectifs pédagogiques et en popularisant les recherches en éducation éclairant les mécanismes inégalitaires.

Dans ce numéro :

Société	P 2
Édito	P 3
Métier	P 4 à 6
Formation initiale	P 7
Permanences	P 7
Éducation	P 8



FSU-SNUipp 47
Syndicat de toute la
profession

Plus de 50 % des votes
exprimés aux élections
professionnelles de 2022.

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé
par :

Les Unitaires SNUipp 47
10 rue d'Albret 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

snu47@snuipp.fr

<https://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0330 S 07212

ISSN n° 1243-7484

Reprendre la main, place à l'action !

Chaque année, c'est la même impression : la rentrée ressemble à un manège lancé à toute vitesse. Les réunions s'enchaînent, les projets s'élaborent, les climats de classe s'instaurent. Entre la gestion des emplois du temps, les préparations et les imprévus, on a l'impression de courir après chaque minute... jusqu'au vertige.

Et pourtant, au cœur de cette agitation, il est essentiel de garder en tête une évidence : une journée de classe n'est qu'une journée.

Trente-six semaines de classe s'ouvrent devant nous, et ce temps devrait nous appartenir. Oui, le temps d'accompagner, d'éveiller la curiosité, de construire des savoirs ; le temps d'enseigner, d'écouter, de donner confiance ; le temps de la rencontre et de faire grandir. Un temps respectueux des élèves, mais aussi des enseignant·es et de l'ensemble des personnels, qui ont besoin de confiance et de sérénité pour exercer pleinement leur métier.

Or l'Éducation nationale impose tout autre chose : objectifs chiffrés, injonctions contradictoires, évaluations standardisées, programmes imposés, formations contraignantes... Tout concourt à réduire notre métier à une suite de tâches prescrites et mesurées.

Le véritable défi, pour les enseignant·es, n'est pas seulement d'enseigner, mais de résister à une pression institutionnelle toujours plus lourde, qui étouffe l'initiative professionnelle et fragilise le sens même de notre mission.

Et ce défi n'est pas isolé. En juillet dernier, Bayrou annonçait les grands contours du budget 2026 : des économies sur le dos du peuple pour que les nanties puissent vivre dans l'opulence. Priorité des priorités : supprimer 2 jours fériés car, en pleine montée ostensible et ostentatoire des idées d'extrême droite, quoi de mieux que de faire disparaître le 8 mai de nos calendriers. Argumentaire fondé sur des prénotions et des fake news, c'est à nous de construire un contre-budget. **La FSU-SNUipp 47 appelle à rejoindre, y compris par la grève, toutes les actions du 10 et 18 septembre.**

Dans un monde où l'actualité nous rattrape, il est impossible de détourner le regard : partout, les droits humains fondamentaux sont bafoués, jusqu'au droit de parler et même de vivre. Face à ces atteintes répétées à la dignité humaine, comment nous, qui éduquons et enseignons, pouvons-nous nous ressourcer et trouver notre position ?

Pour notre école, les défis sont aussi nombreux qu'alarmants : continuer d'enseigner malgré une prévision budgétaire toujours plus austère annonciatrice de fermetures de classes et de réduction de personnels et de moyens, de nouveaux programmes avec des évaluations standardisées de plus en plus contraignantes. Tout semble nous pousser à courir, à obéir, à transformer l'École en simple tableau de chiffres. Et pourtant, malgré cette pression, l'École reste un espace d'émancipation et d'humanité.

Alors, faisons le pari inverse. Ralentissons. Appuyons-nous sur nos collectifs, nos équipes et nos échanges pour retrouver le sens de notre métier. Refusons de nous laisser enfermer dans des fichiers tableurs de résultats. Continuons de porter une école émancipatrice, inclusive et joyeuse, même dans la tempête. Continuons de défendre une société qui respecte pleinement les droits humains et la dignité.

Cette année, plus que jamais, c'est ensemble que nous pourrons peser. Et pour cela, un geste simple : je me syndique.

Le secrétariat de la FSU-SNUipp 47



Circulaire de rentrée : mise au pas du métier et renoncement à la réussite de toutes et tous ?

La circulaire ministérielle prétend lutter contre les inégalités sociales, territoriales ou de genre. En réalité, elle recycle les mêmes recettes depuis 2017 : obsession des « fondamentaux », pilotage par les évaluations et méthodes « efficaces » sans fondement scientifique.

Des mesures cosmétiques qui aggravent les inégalités sous couvert de lutter contre les déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre, la circulaire de rentrée recycle les recettes Blanquer : fondamentaux, pilotage par les évaluations, indicateurs chiffrés, méthodes « efficaces » sans base scientifique. Aucune remise en cause des politiques qui creusent les inégalités depuis 2017. Seule nouveauté qui appelle notre vigilance : le bien-être et les compétences psychosociales (CPS) qui font une entrée remarquée dans cette circulaire.

La mise au pas du métier

Le MEN promeut les nouveaux programmes en français et en mathématiques comme prenant appui sur la recherche la plus récente. En réalité, il s'agit de protocoliser les pratiques enseignantes, et d'imposer notamment la méthode de « l'enseignement explicite ».

La formation continue se déploiera une nouvelle fois de façon à contraindre toujours plus les pratiques, via les plans français et mathématiques, sur la base d'indicateurs chiffrés, à savoir les résultats aux évaluations nationales standardisées : « Les plans de formation en mathématiques et en français de chaque circonscription s'appuieront sur l'analyse des résultats des élèves aux évaluations pour déterminer des objectifs chiffrés et partagés afin d'identifier les priorités sur lesquelles agir. »

La combinaison formation continue sur l'enseignement explicite, évaluations standardisées et pilotage par des indicateurs chiffrés tourne le dos à la liberté pédagogique et ouvre la voie d'une taylorisation de l'enseignement, démembré en tâches précises et séparées d'un ensemble qui leur donne sens.

Ce faisant, et alors que le ministère affiche vouloir « donner les mêmes chances à tous » et « faire réussir chaque élève », il ne s'agit plus de lutter contre les inégalités et permettre à toutes et tous les élèves de réussir.

Pour la FSU-SNUipp, il faut abroger ces nouveaux programmes qui imposent à tous les élèves des rythmes accélérés et des mesures de performance délétères pour celles et ceux qui ont besoin d'un temps long et serein pour apprendre, et sortir du pilotage par les indicateurs. Sans oublier de renforcer les RASED qui ne

sont nullement mentionnés dans cette circulaire de rentrée.

Les compétences psychosociales

S'il ne s'agit pas de dire que les CPS n'ont pas leur place à l'école (elles font souvent déjà partie des gestes professionnels du quotidien), il s'agit de rester vigilant quant à la place qui leur est accordée, alors qu'elles vont devenir un pilier « renforcé dans le cadre de la publication à l'automne du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. »

Telles qu'elles sont promues (programmes EMC, EVAR, maths, futur socle commun...), les CPS prennent la place du travail sur la compréhension de là où se jouent les inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales.

En tout état de cause, il serait inacceptable d'avoir à les évaluer sous une forme ou une autre.

Un empilement de mesures sans moyens

La suite de la circulaire énumère les différents plans et mesures lancés par le ministère : numérique et IA, 30mn APQ et label « Génération 2030 », lutte contre le harcèlement à l'école, plan « Brisons le silence » et plan « Filles et maths », sécurisation, climat scolaire... Un inventaire à la Prévert, sans que la problématique essentielle du temps, de la formation et des moyens ne soit jamais sérieusement abordée.

Les rares annonces - observatoires ruraux, cités éducatives, quelques TPS en QPV - ne compensent pas l'absence de relance d'une vraie politique d'éducation prioritaire. La FSU-SNUipp revendique des critères nationaux transparents et concertés pour actualiser la carte de l'éducation prioritaire.

De même, les PAS - Pôles d'Appui à la Scolarité - sont annoncés sans moyens humains suffisants, alors que les personnels spécialisés manquent déjà.

La FSU-SNUipp réaffirme son exigence d'une politique éducative ambitieuse, émancipatrice et dotée des moyens nécessaires. La scolarisation doit apporter, dans des délais raccourcis, une réponse de premier niveau,

qu'elle soit pédagogique, éducative ou médico-sociale, en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire, sans attendre une éventuelle reconnaissance de handicap. Cette perspective est difficile à imaginer dans un contexte de manque de personnels spécialisés dans les deux entités, Education nationale et secteur médico-social. Enfin, si la FSU-SNUipp partage l'idée que « la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) pour l'école maternelle et élémentaire est un enjeu pour l'ensemble de la communauté éducative », elle maintient sa demande d'une formation solide des personnels ne s'arrêtant pas à un parcours m@gistère et de ressources pédagogiques de qualité.

En somme, cette circulaire organise la normalisation des pratiques, détourne l'école de sa mission de lutte contre les inégalités et empile des dispositifs sans moyens. La FSU-SNUipp réaffirme son exigence d'une politique éducative ambitieuse, émancipatrice et dotée des moyens nécessaires



Vers l'abandon des évaluations nationales !

L'évaluation peut être la pire comme la meilleure des choses », rappelle Jean-François Chesné, coordinateur exécutif du Cnesco et docteur en didactique des mathématiques (voir le 4 pages de la FSU-SNUipp, « L'évaluation dans tous ses états »).

Ainsi, les évaluations au plus près des apprentissages dans la classe, qui permettent de comprendre les cheminements et les procédures des élèves, sont les évaluations qui sont au service de leurs progrès. À l'opposé, les évaluations normatives que sont les évaluations nationales (elles évaluent les élèves au regard d'une norme) ne sont pas une aide pour leur réussite.

Non seulement elles ne fonctionnent qu'en « juste ou faux », mais elles sont suivies d'un classement qui a des conséquences sur les élèves. Elles peuvent aboutir à des entraînements répétitifs sur des

compétences fragmentées alors qu'il s'agirait d'ouvrir aux élèves les plus en difficulté un univers de sens et de compréhension.

Par ailleurs, les évaluations imposées deux fois par an en CP, puis à chaque rentrée jusqu'à la seconde, servent de plus en plus au « pilotage » de tout le système éducatif : les PE sont sommés de se concentrer sur les résultats chiffrés à améliorer. Les temps de concertation, tout comme les formations, sont centrés sur l'évolution de ces « indicateurs ».

Le métier enseignant s'appauvrit, les injonctions sur des méthodes imposées se multiplient : la dernière en date est « l'enseignement explicite », qui est en réalité la méthode « d'instruction directe », très protocolisée, déployée au Québec sans résultat probant.

Depuis la mise en œuvre de cette politique de pilotage par les chiffres, les inégalités se sont accrues (inégalités REP+/Hors EP, et inégalités genrées).

La FSU-SNUipp propose donc à la profession des publications, des stages et divers moments d'analyse collective, afin que chacun-e se fasse une idée claire de ce pilotage imposé et de ses conséquences.

Elle maintient sa consigne de blocage des évaluations nationales selon différentes modalités, à réfléchir et décider collectivement. Progressivement, et le plus massivement possible, participons au nécessaire abandon de ces évaluations standardisées qui nuisent à la réussite de tous-tes les élèves et au métier des enseignant.es.



Métier

Amélioration du déroulé de carrière : rétropédalage



Alors que la valeur du point d'indice¹ est gelée depuis 2023, la perte de pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale se poursuit. Les annonces du gouvernement d'un budget 2026 encore plus austéritaire que les précédents serviront à nouveau d'excuse à l'absence de perspectives salariales pour les agent-es publics.

Faute de revalorisation de l'ensemble des salaires, le ministère a indiqué vouloir « dynamiser les milieux de carrière » des enseignant-es, en réduisant les durées passées sur certains échelons.

Ces propositions auraient permis aux collègues ayant entre 8 ans et 18 ans d'ancienneté, et n'ayant donc pas bénéficié de la revalorisation d'entrée dans le métier il y a 2 ans, d'avoir un avancement plus rapide qu'actuellement. C'est précisément pour les milieux de carrière que le décrochage salarial est le plus fort par rapport à la moyenne de l'OCDE (-17,4% après 15 ans d'ancienneté).

Malgré une présentation et un vote en Comité Social d'Administration Ministériel le 6 mai dernier, le décret actant ces modifications statutaires n'est jamais paru, alors que son entrée en vigueur était prévue au 1er juin. Les arbitrages budgétaires de Bercy n'ont pas été favorables à cette mesure catégorielle, qui ne représentait pourtant qu'une infime partie des mesures indispensables au rattrapage salarial.

Pour la FSU-SNUipp, le dossier salarial n'est pas clos. Elle continue d'exiger :

- une revalorisation pour toutes et tous d'au minimum 300 euros nets par mois sur le traitement indiciaire ;
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- une augmentation à la hauteur des pertes liées à l'inflation cumulée depuis 2010.

1 - Pour chaque échelon correspond un nombre de points d'indice. Ce dernier, multiplié par la valeur du point (actuellement 4,92 euros), détermine le salaire brut (ou traitement indiciaire).

AESH : un vrai métier, un vrai corps de fonctionnaire

Malgré quelques avancées ces dernières années sur les conditions d'emploi des AESH, avec la possibilité d'un CDI au terme de 3 ans ou encore une grille indiciaire avec changement automatique tous les trois ans, celles-ci restent insuffisantes.

Les AESH constituent le deuxième métier de l'Éducation nationale en nombre de personnels. Tout le monde s'accorde pour dire qu'elles sont indispensables à l'école inclusive et pourtant ces personnels n'ont toujours pas de véritable statut.

Depuis un an, l'État prend de nouveau en charge la rémunération des AESH qui accompagnent les élèves sur le temps de

restauration scolaire. Cette mesure devait permettre d'augmenter le temps de travail et même d'obtenir un temps complet pour celles et ceux qui le souhaitent.

En réalité, pour celles et ceux qui travaillent 24 heures par semaine, l'ajout de 8 heures supplémentaires aurait porté le service à 32 heures hebdomadaires, soit une quotité de travail de 82%, loin d'un temps complet. Mais pire que cela, par manque de moyens dédiés, les AESH ont vu leurs emplois du temps modifiés pour accompagner des élèves sur le temps méridien mais sans augmentation de temps de travail. Cette situation a

entraîné une baisse de l'accompagnement de certains élèves sur le temps scolaire et une détérioration supplémentaire des conditions de travail.

La seule solution pour améliorer les conditions d'emploi des AESH est de gagner la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B garantissant un emploi à temps complet avec un salaire à temps plein, une véritable formation initiale et continue de qualité, un déroulé de carrière et un cadre d'emploi protecteur avec les mêmes droits que les fonctionnaires (mobilité, paritarisme...).

Cette revendication continue d'être portée par l'intersyndicale (FSU, UNSA Éducation, CFTD Éducation Formation Recherches Publiques, CGT éducation, SNALC, SUD éducation), engagée dans une campagne de mobilisation, avec une pétition qui a déjà recueilli plus de 70 000 signatures. Si vous ne l'avez pas encore fait, signez et faites signer autour de vous !



Un fonctionnement de l'école et des directeurs·trices attaqués

Depuis l'adoption de la loi « Rilhac », en 2021, le gouvernement multiplie ses attaques contre le fonctionnement de l'école basé sur un collectif de pairs sans autorité hiérarchique. Pire, il accentue les pressions sur la professionnalité enseignante, tout en renforçant l'isolement et la charge de travail des directeurs et directrices.

Un fonctionnement original qui a fait ses preuves
L'école publique française a un fonctionnement original dans le monde du travail : c'est un collectif de pairs sans "chef-fe" en son sein. Dans l'équipe pédagogique, le directeur ou la directrice anime, coordonne, impulse, trouve les voies de passage. Il ou elle est l'interlocuteur·rice des partenaires extérieurs (familles, mairie, associations...) et plus spécifiquement en charge des questions de sécurité. Ce fonctionnement permet également de répondre à la grande diversité de taille d'écoles.

Ce n'est pas ce fonctionnement qui fait défaut dans l'école, mais les moyens qui lui sont alloués et les injonctions contradictoires reçues par les personnels des écoles. D'ailleurs, à chaque enquête, du ministère comme des organisations syndicales, les personnels rappellent avec constance leur attachement à l'absence de supérieur hiérarchique dans l'école.

La volonté de « piloter »

Depuis près de quarante ans, des parlementaires et des ministres reviennent régulièrement à la charge en présentant comme nécessaire l'évolution du fonctionnement de l'école, soi-disant pour gagner en « autonomie » et en « responsabilité ». C'est en fait une volonté de mettre progressivement au pas les enseignant·es. En conférant aux directions d'école une « autorité fonctionnelle », une « délégation de compétences de l'autorité académique » et en précisant que la directrice ou le directeur participe à « l'encadrement et à la bonne organisation du premier degré », la loi « Rilhac » vient accroître leurs missions et responsabilités. Leur charge de travail s'accroît autant que leur isolement. Le ministère s'apprête à imposer un nouveau référentiel métier qui charge les directions du « pilotage pédagogique » de l'école. Des prérogatives du collectif au travers du conseil des

maîtres·ses leur seraient transférées. Selon le ministère, ce « pilotage » doit reposer sur les évaluations nationales standardisées, très largement contestées. Par ailleurs, les directions d'école seraient désormais chargées d'anticiper et gérer les absences des enseignant·es.

Via ce référentiel, contesté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, la chaîne hiérarchique se déchargerait de ses responsabilités aux dépens des personnels des écoles pour qui la pression et la charge de travail seraient toujours plus fortes dans une équipe qui perdrait tout de son fonctionnement démocratique actuel. Dans cette école au fonctionnement bouleversé, les directeurs et directrices se trouveraient seul·es et engagé·es à agir telle une autorité hiérarchique dans un collectif dont ils et elles sont membres.

À l'opposé de ces mesures, la FSU-SNUipp porte la nécessité d'un collectif d'enseignant·es, renforcé·es dans leur professionnalité, disposant de temps pour travailler ensemble et construire la cohérence pédagogique permettant aux élèves de grandir et d'apprendre. Dans cette équipe, les directeurs et directrices ont besoin de plus de temps, d'un emploi pérenne d'aide administrative et d'un réel allègement des tâches.



Une réforme précipitée pour tenter de résorber le manque d'attractivité du métier

Places vides au concours, démissions à la hausse, le métier de PE n'attire plus. Partout, on manque d'enseignant·es titulaires. Le haut commissariat à la stratégie et au plan, en juin 2025, alerte sur les besoins massifs de recrutement. Pour enfin répondre à l'urgence, le MEN met en place de façon précipitée, sans réelle concertation, une énième réforme de la formation initiale. Elle prévoit un concours avancé en L3 dès la session 2026, deux années de formation à l'INSPE rémunérées, la création d'une licence professorat des écoles et un engagement à servir de 4 ans. Si l'architecture bac+3 et 2 ans de formation correspond à ce que porte la FSU-SNUipp, de nombreux problèmes persistent.

Un concours à bac+3

Dès la session 2026, le CRPE sera accessible à bac +3, permettant ainsi d'élargir le vivier de candidat·es et de démocratiser l'accès au métier de PE. Les lauréat·es entreront ensuite en formation initiale au sein des INSPE pour une ou deux années selon leur parcours antérieur.

Une formation annoncée sur deux ans

La première année du Master de l'Éducation et de l'Enseignement (M2E), sous statut d'élève fonctionnaire, comportera 12 semaines de stage en observation et pratique accompagnée et sera rémunérée 1400€ net par mois. La deuxième année se fera sous statut de fonctionnaire stagiaire avec un traitement de 1800€ net par mois. Ces deux années de formation seront prises en compte pour le calcul des pensions.

Si ces deux années de formation rémunérées représentent une réelle avancée, toutes et tous les lauréat·es n'en bénéficieront pas. Les lauréat·es issu·es ou remplissant les conditions des 2nd concours internes, troisième concours, dispensé·es de diplôme ou ayant déjà validé au moins une première année de master seront directement nommé·es stagiaires. Elles et ils seront donc privé·es d'une année de formation.

La création d'une nouvelle licence Professorat des Écoles

Une licence Professorat des Écoles (LPE) sera créée à la rentrée 2026. Les étudiant·es de cette licence, à condition d'en avoir validé les deux premières années, seront dispensé·es des épreuves d'admissibilité du CRPE et n'auront que l'oral d'admission à présenter, et donc à préparer. Pour la FSU-SNUipp ce dispositif, appelé "Fast Track" par le MEN, représente une grave rupture d'égalité, ne respecte pas le principe d'anonymat et risque de desservir les étudiant·es inscrit·es dans d'autres licences.

Une formation initiale sous tutelle

La LPE et le M2E sont piloté·es par le MEN qui cadre les maquettes. Les contenus sont centrés sur les mathématiques et le français, au détriment des autres disciplines et de la polyvalence du métier. Les formateurs et formatrices seront des enseignant·es "choisi·es", sans être nécessairement titulaires du CAFIPEMF.

Sur l'ensemble du M2E, analyse de pratique, connaissance du système éducatif, polyvalence du métier, connaissance de l'élève et gestion des conflits représentent moins de 20% de la maquette.

Cette réforme ne permettra donc pas aux futur·es PE de se penser comme conceptrices et concepteurs à même de lutter contre les inégalités scolaires qui ne cessent pourtant de se creuser.

Une autre réforme est souhaitable et la FSU-SNUipp continuera de porter son projet pour permettre à l'école d'assurer réellement ses missions de service public.

En savoir plus sur le projet de la FSU-SNUipp:
<https://neo.snuipp.fr/article/formation-initiale-le-projet-ambitieux-de-la-fsu-snuipp>



Permanences 2025 - 2026



Lundi	ARRUAT Guillaume PORTIER Christophe
Mardi	ARRUAT Guillaume
Mercredi	Sur rendez-vous
Jeudi	ARRUAT Guillaume COUDERC Mathieu FISCHER Jacinthe LAFON Ghislaine PAILLÉ Audrey PALPANT Élodie PORTIER Christophe TASTAYRE Sandrine
Vendredi	TASTAYRE Sandrine

L'EVAR-S : un outil incontournable

Alors que l'éducation à la sexualité reste peu ou pas effective dans les écoles, après six ministres, des mois d'attente et de campagnes calomnieuses, le programme EVAR-S a enfin vu le jour, publié au BO le 6 février 2025. Sa publication est une réelle avancée, grâce à l'action syndicale qui a permis le maintien d'un contenu exigeant et a empêché l'absence des termes homosexualité et identité de genre, un temps retirés suite aux pressions réactionnaires. Si la FSU-SNUipp déplore l'amputation du terme sexualité dans l'intitulé du programme du premier degré, elle se félicite néanmoins de la mise en place du programme, car il participera à la construction de relations égalitaires.

Progressive et adaptée à chaque âge, l'EVAR-S favorise la connaissance, l'estime de soi et participe à faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales comme les discriminations liées au genre. Ainsi, aborder le consentement dès la petite section permet aux enfants de savoir que leur corps leur appartient, qu'il doit être respecté et ne doit pas subir de violences. De même, nommer les

organes génitaux ou questionner les dangers d'internet en CM2, participe de la protection de l'enfance et permet à l'enfant de faire appel à un·e adulte de confiance si besoin. Au-delà de la nécessaire lutte contre les violences, favoriser les relations saines, amicales comme amoureuses, contribue à permettre à chacune et chacun de grandir en sécurité, de développer son pouvoir d'agir et d'acquérir des habitudes favorables à sa santé et son bien-être, conformément à ce que prévoit la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Tout au long de la scolarité, le programme EVAR-S repose sur trois principes :

- l'unité avec des axes de travail identiques au fil des apprentissages
- la progressivité des connaissances, du vocabulaire et de la réflexion des élèves en fonction de leur âge et de leur maturité
- la complémentarité avec une mise en œuvre du programme de manière interdisciplinaire articulée avec le parcours de santé, le parcours de citoyenneté, la lutte contre le harcèlement et contre les discriminations, ainsi qu'avec le contenu des autres enseignements.



La mise en œuvre effective du programme EVAR-S est indispensable, mais ne pourra être réalisée complètement à la rentrée 2025. Son déploiement doit s'inscrire dans la durée, s'accompagner d'une solide formation des personnels, et de ressources pédagogiques de qualité afin de répondre à la libération de la parole qu'il suscitera inmanquablement. La FSU-SNUipp y veillera, tout comme elle continuera d'exiger une communication ministérielle à large échelle auprès des familles et du grand public, pour lutter contre la désinformation des groupes réactionnaires.

La FSU revendique par ailleurs tous les moyens nécessaires à la protection de l'enfance.

Pour un vrai plan "Filles et maths", une formation à l'éducation féministe est à construire.

Le 7 mai, la ministre de l'Éducation nationale a présenté le plan "Filles et maths" visant à renforcer la place des filles dans les cursus scientifiques. Ce plan s'appuie sur un consensus des recherches montrant un lien entre les biais de genre des enseignant·es et un décrochage des filles par rapport aux garçons en mathématiques dès le premier trimestre du CP, qui s'accroît tout au long de la scolarité. Dans sa note d'avril 2025, la DEPP pointe entre 2017 et 2025, une augmentation des écarts en mathématiques entre les garçons et les filles en défaveur de ces dernières.

Le premier pilier du plan prévoit trois mesures de formation pour les personnels. D'abord, une sensibilisation de deux heures aux biais de genre, animée par les directrices et directeurs d'école d'ici le 15 septembre. Elles et ils n'auront pas de temps de formation d'ici là, on peut donc questionner l'impact de cette "sensibilisation". Autre mesure, un plan de formation sur quatre ans, d'une journée par enseignant·e du primaire et de mathématiques au collège et au lycée, pour analyser les pratiques professionnelles et identifier les stéréotypes. Cette mesure, si elle est indispensable, apparaît insuffisante pour prendre en charge une réelle transformation des pratiques enseignantes qui devraient toucher l'ensemble des disciplines et pas seulement les mathématiques. La FSU-SNUipp insiste sur la nécessité de formations en présentiel pour être efficace.

Enfin, une charte de lutte contre les stéréotypes devra être affichée en salle des maîtres. Si elle peut rappeler quelques principes, elle ne suffira pas non plus à transformer les pratiques et tend à faire peser la responsabilité sur les personnels non formé·es. Les piliers 2 et 3 du plan ne ciblent que le second degré, alors que certaines mesures pourraient s'appliquer dès le primaire. C'est le cas pour les rencontres avec des rôles modèles, prévues à partir de la 3e, elles auraient pu être pensées dès la maternelle pour déconstruire les stéréotypes précocement.

Pour la FSU-SNUipp, il faut s'appuyer sur les apports de la recherche pour aller plus loin. De nombreuses études montrent que les comportements de « bonnes élèves » des filles sont souvent valorisés, tandis que ceux des garçons sont associés au leadership. Jacques Gleyse parle de "programmes cachés" qui induisent des différences dans les pratiques enseignantes selon le sexe des élèves : questions plus complexes posées aux garçons, attentes cognitives plus élevées, etc. Pourtant, à âge égal, aucune différence significative de performance en mathématiques n'est

constatée.

Réduire les inégalités de genre implique de transformer les pratiques enseignantes afin que les biais de genre n'agissent plus sur les parcours scolaires des élèves filles et garçons. Une transformation profonde de la formation des enseignant·es, des contenus disciplinaires, des modes d'évaluation, des relations aux familles, et plus largement de l'ensemble des pratiques scolaires est à mettre en œuvre. C'est dans ce sens que la FSU-SNUipp porte une formation à la pratique d'une éducation féministe.

PLAN FILLES ET MATHS

